Numéro 02 ~ 12 F O R C E O U V R I È R E Mars 2012

Groupe AXA

Les Brèves du

SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. – FORCE OUVRIÈRE

PFAC : Mais que se trame t-il ?

La rumeur enfle, gonfle à n'en plus finir pour atteindre un niveau qui fait craindre le pire des scénarii, l'explosion des espaces conseils !

Nombreux seraient dans la confidence. Des syndicats seraient même très au fait de l'état d'avancement du projet patronal.

Mais le silence doit être total, rien ne doit transpirer, il s'agit d'une question sensible, une question d'enjeux à quelques semaines d'un scrutin très important, un sujet qui ne peut faire l'objet de commentaires tant les conséquences sociales n'auraient rien de mineures.

Et pourtant, ici où là quelques bribes d'information arrivent jusqu'à nous, bien que consignes soient données de ne surtout pas alerter **Force Ouvrière**.

Naturellement, il nous appartient d'être prudent quant aux informations qui circulent.

Cependant, il semblerait que la menace se précise et que les PFAC seraient bel et bien destinées à fermer. La question qui resterait en suspens… c'est quand ?

A priori, nous disons bien a priori, **seule la PFAC de PESSAC** serait maintenue dans une fonction dont les missions seraient à déterminer.

Cela expliquerait le nombre extrêmement réduit de recrutements enregistrés depuis plusieurs mois.

Á vrai dire, il ne s'agit en aucun cas, d'un quelconque problème de recrutement, mais tout simplement d'un choix délibéré qui consiste à ne plus recruter et attendre, mois après mois, que les départs des salariés détachés sur les espaces conseils s'effectuent. Peu importe si aujourd'hui les taux de décrochés sont en dessous de 50 %, la Direction gère... à sa manière.

En procédant de la sorte, et en une poignée de mois, il ne resterait plus que les contrats dits pérennes, à qui il faudra bien proposer d'autres postes, comme cela s'est d'ailleurs passé lors de la fermeture de la PFAC de Strasbourg !

Si cette hypothèse se confirmait, la Direction fera très certainement le forcing pour inciter les salariés dits pérennes à aller sur le Terrain.

Mais y a-t-il un avenir pour les CRC des PFAC sur le terrain ? Si on s'en tient aux derniers chiffres qui nous sont parvenus, en 2011 sur les 80 commerciaux qui ont intégré les inspections commerciales, 40 auraient déjà quitté l'entreprise et sur les 40 restants seuls 6 seraient à l'OMP.

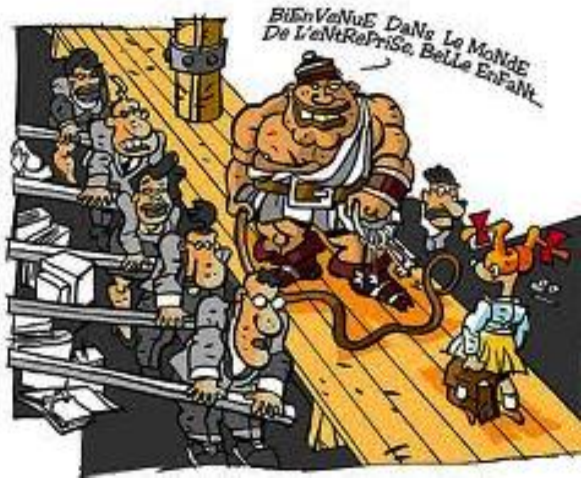

Ces chiffres, s'ils sont exacts, démontrent qu'il n'y a aucune issue, aucune perspective, même pour celles et ceux qui explosaient les objectifs sur les plateaux.

Ce résultat est malheureusement sans surprise. Pas ou peu de clients attribués. Un métier qui n'a rien à voir avec celui pratiqué dans les espaces conseils, un système de rémunération des plus démotivant, plus de 50 heures par semaine pour à peine 1 000 €, à ce tarif, et à ces conditions, on laisse flotter les rubans en espérant que cette expérience, s'achève vite, très vite !

Et dire qu'AXA communique, jusqu'à plus soif, sur son nouveau programme entièrement dédié à la valorisation de son image : AXA People Protectors, un programme qui s'intéresse, désormais, à la plantation de pieds de mangrove au Vietman.

Certes, c'est utile, **mais qu'AXA commence déjà par protéger ses salariés**, en leur garantissant l'emploi, un bon salaire et de bonnes conditions de travail, et non un pied de Mangrove, deux doigts de cynisme et un bras d'honneur en guise d'au revoir !

FO, pour sa part, réaffirme que toutes les PFAC doivent être maintenues, et que tous les collaborateurs qui y sont affectés soient tous rattachés aux conventions collectives des personnels administratifs.

Il va de soi, que si l'analyse de Force Ouvrière était erronée, la Direction s'empressera de rassurer les collaborateurs concernés par des garanties écrites et officielles, qui rassureraient alors tout le monde !

NÉGO ADV : La négociation à l'arrêt ?

La Direction, comme nous l'avons indiqué lors de notre communication spécifique ADV, entend modifier, à coups de rabot, la structure de rémunération et le rôle des ADV.

La version présentée, pourtant très édulcorée quant aux conséquences réelles ne semble pas, pour le moment... recueillir toute l'attention de ses partenaires habituels.

Normal nous direz vous, les changements directs et indirects engendrés par ce projet de portée générale risquent de modifier en profondeur le métier d'ADV mais aussi le réseau.

Les nombreux ADV qui nous ont contactés nous ont d'ailleurs fait état de leurs craintes.

Ne pouvant ignorer ce rejet ambiant et quasi général, les deux syndicats partenaires sont donc peu enclins, pour le moment, à s'engager sur le chemin tortueux d'une adhésion à cet accord, surtout à quelques semaines d'une échéance électorale capitale.

En aurait-il été autrement dans un contexte non électoral ? Pas sûr !

Mais où est passé Guillaume de Lussac ?

Le 19 Janvier, Force Ouvrière écrivait à Guillaume de Lussac (voir brève FO de Janvier 2012).

Notre correspondance indiquait, sans ambigüité, au Directeur des réseaux de distribution qu'il était urgent d'arrêter pour les commerciaux des mesures immédiates, et notamment :

- L'Arrêt des licenciements,
- L'instauration de fixes dont le montant est supérieur aux minima de Branche,
- Le versement d'une prime semestrielle de 500 € pour carburant cher.

Á ce jour, GDL reste désespérément muet ! S'entraîne t-il à devenir le nouveau Jean DUJARDIN ?

Ignorer un problème est encore le plus sûr moyen de le résoudre.

QUE DEVONS NOUS EN DÉDUIRE ?

- Que nos demandes sont dénuées de tous fondements ?
- Que les commerciaux ne méritent pas la moindre réponse ?
- Qu'il faut ignorer toutes demandes émanant de Force Ouvrière ?
- Á moins qu'il espère secrètement que plusieurs centaines de salariés viennent directement dans son bureau de Nanterre chercher les réponses aux demandes légitimes des commerciaux ?

Manifestement, si cette dernière hypothèse est le souhait non avoué du Directeur du réseau, nous ne pouvons alors que... l'exaucer !

Il n'en demeure pas moins inadmissible, alors que des centaines de commerciaux sont en situation terriblement difficile, qu'aucune initiative tournée vers ces derniers ne soient mises en œuvre.

Il est tout aussi surprenant, et alors que les carburants flambent comme jamais que seule Force Ouvrière ait demandé, en réitérant sa revendication sur le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels, à ce que la Direction procède au versement d'une prime de 500 € pour carburant cher, ceci est tout simplement surréaliste !

Il est donc temps, grand temps, que Force Ouvrière réinvestisse le champ des négociations, mais pour cela il appartient aux commerciaux de voter massivement le 24 mai prochain pour les listes présentées par Force Ouvrière !

Allocation d'ancienneté : la Direction ferme la porte... du bon sens !

Après avoir été condamnée successivement par les cours d'appel de Douai, de Rennes et maintenant d'Auch en Novembre dernier suite à l'action d'un délégué Force Ouvrière, la Direction n'a toujours pas jugé utile d'appliquer à tous les commerciaux, des décisions de justice favorables aux salariés commerciaux.

Préférant perdre à « l'unité » devant les tribunaux, plutôt que de l'étendre à tous, AXA démontre une fois encore, à tous, le vrai visage d'un employeur, tantôt préféré, tantôt socialement responsable, mais qui ne manque jamais une occasion de plumer ou de tondre les commerciaux.

Pour le dernier exercice, ce sont plusieurs dizaines de commerciaux qui ont été ainsi privées de l'allocation d'ancienneté. Un chiffre qui selon les premières informations est en très nette progression.

Dans certains cas, pour un solde négatif de minimum garanti de 50 €, des commerciaux n'ont pas perçu l'allocation qui se montait à plus de 3 000 €. C'est proprement scandaleux !

La Direction refusant obstinément les solutions de bon sens proposées par Force Ouvrière, nous sommes à nouveau contraints de mandater notre avocat pour que celui-ci saisisse dans le cadre d'une démarche globale, en référé, le conseil des prud'hommes de Paris, pour tenter, à nouveau de faire respecter les droits des commerciaux.

Si vous souhaitez vous associer à l'initiative de Force Ouvrière pour faire valoir vos droits, vous pouvez joindre Christian PETIT au 06 89 52 22 31. Vous avez jusqu'au 20 Mars prochain pour vous manifester.

AXA et la…

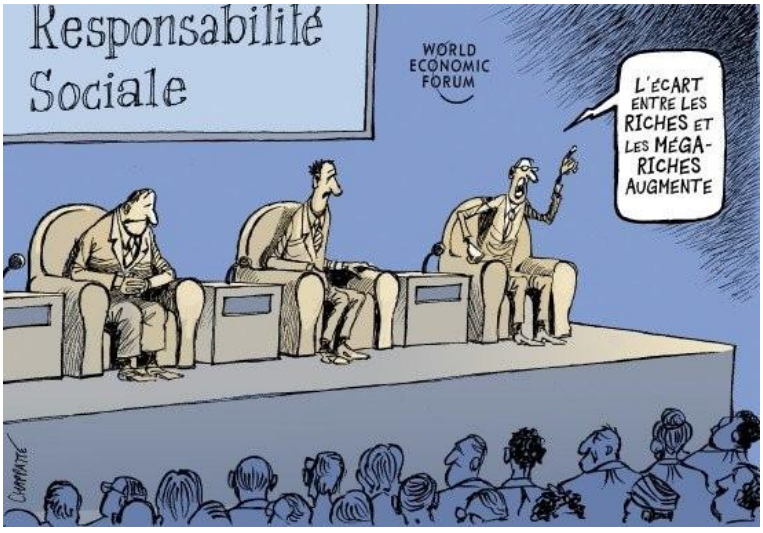

C'est juste une question de mesures !

Nouveau, Dernière minute !!! : La cassation sociale n°10-23139 du 11 janvier 2012 vient de juger : Que la prise en compte des seules absences pour maladie pour la diminution d'une prime **est discriminatoire** car ce mode de calcul **pénalise les salariés en fonction de leur état de santé** ! La Direction d'AXA, dans sa façon de procéder, notamment en réduisant l'allocation pour ancienneté pour ce motif a encore tout... faux !!

En passe d'être licencié... pour « ergotage* » !

*Ergotage : Manie de chicaner sur des riens.

Notre collègue qui a aujourd'hui 54 ans a été embauché il y a maintenant près de 20 ans, à l'époque au réseau BS. Comme à tous, au moment de la mise en place de Phénix, on lui propose d'opter au nouveau contrat de travail. Conscient que l'option proposée serait pour lui génératrice de perte de rémunération et de conditions de travail dégradées, notre collègue refuse courtoisement les avances et continue à travailler normalement avec des agents mandataires.

Au rythme des réorganisations perpétuelles d'AXA, qui nous ramènent toujours au point de départ, notre collègue malgré une augmentation significative de recrutement d'agents mandataires dans sa DVRS, **ne s'en voit assez bizarrement... jamais affectés.**

Sans doute, le fruit d'un étrange hasard ! Ce qui n'empêchera pas, le responsable local en charge du dossier, lors de l'entretien préalable au licenciement, d'ergoter en affirmant que Mr L... n'a jamais contribué au recrutement des agents ! Remarque plutôt osée pour quelqu'un qui n'ignore pas que le recrutement est à la charge de l'Inspecteur (source contrat de travail).

Pour aller à l'essentiel, lors dudit entretien, **aucun motif réel, sérieux, précis, objectif et matériellement vérifiable n'a été opposé**, en clair toute la démarche repose sur du vent !

Aucune insuffisance de résultats, aucune insuffisance professionnelle, aucun problème de déontologie. Rien absolument rien, juste l'arbitraire et l'inacceptable !

Alors pourquoi un tel acharnement ?

Les vraies raisons, les voila !

En septembre, notre collègue refuse une fois encore d'opter pour le contrat Phénix.

Parallèlement, il demande toujours poliment, **afin de connaître les modalités de prise en charge** (FO a fait condamner AXA par le conseil des prud'hommes de Caen en octobre 2006 sur ce sujet), si les réunions qui se tiennent à plus de 200 kilomètres de son domicile font l'objet d'une invitation ou d'une convocation. C'est ce que le responsable RH local appelle... l'ergotage !

Au prix où se trouve le carburant, et au regard des enveloppes de frais insuffisantes, faire valoir ses droits c'est donc ergoter !

Mais ce qui va déclencher le début de la procédure, et l'ire de la Direction, c'est que notre collègue, en s'appuyant **sur un jugement du conseil des prud'hommes de Rennes obtenu récemment par un délégué Force Ouvrière** (nous y reviendrons le mois prochain sur la brève d'Avril), réclame la bagatelle de 90 000 € de commissions non versées lors des 5 dernières années.

Redoutant d'être condamnée une fois encore, mais aussi et surtout d'être contrainte de se voir réclamer lors des 6 prochaines années, par ce même collaborateur (voire d'autres), les commissions calculées sur la base du jugement Rennais, la Direction semble avoir pris le pari fou d'entamer, contre notre collègue, une procédure qui sera à coup sûr requalifiée par les tribunaux compétents en licenciement abusif et sans cause réelle et sérieuse.

Cette affaire est à prendre au sérieux, il est impossible d'accepter que l'entreprise, dont la dernière lubie s'intitule AXA People Protectors, excusez du peu (quel cynisme), s'autorise ce type de pratique.

Nous devons impérativement tuer dans l'œuf ces méthodes scandaleuses, et inadmissibles. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait savoir avec force lors du dernier CE Nord Est.

C'est la raison pour laquelle notre syndicat demande l'arrêt immédiat de la procédure ignoble qui frappe notre collègue.

Tous les syndicats doivent s'opposer fermement à ces pratiques !

Voir sans rien dire, regarder sans intervenir, c'est autoriser l'entreprise à poursuivre dans cette voie et cela c'est juste... intolérable, que des femmes, des hommes, qui ont des familles, des enfants, soient ainsi traités et voient leur vie professionnelle, parfois leur vie tout court, ainsi brisée! **FO pour sa part, ne laissera pas faire !**

FUTURES ÉLECTIONS Á AXA : POURQUOI PAS VOUS ?

Vous appréciez notre travail, notre indépendance, la pertinence de nos analyses. C'est par vos relais que vous enrichissez notre action et encouragez notre engagement quotidien.

Sachez que vous pouvez faire encore plus en rejoignant les rangs de nos sympathisants, en adhérant voire en militant. N'hésitez pas à interroger les élus FORCE OUVRIERE et à faire appel à eux en cas de besoin d'information, d'aide, de défense quelques soient les sujets.

L'ANTI-SCOPE… EXISTE !

La Direction d'AXA, pour se donner bonne conscience, a instauré, avec le questionnaire SCOPE un pseudo baromètre « social » dont elle peut interpréter et exploiter à sa guise les données recueillies.

Sans surprise, à chaque fois... tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ! Sachez qu'il existe un site : www.notetonentreprise.com qui vous permet d'évaluer à travers plusieurs critères votre entreprise. Compte tenu de la politique plutôt coercitive du Groupe, si vous êtes amenés à apporter des commentaires « disgracieux », nous vous invitons à recourir aux précautions d'usage. **Bonnes évaluations !**

Vous souhaitez échanger avec Force Ouvrière, avoir des réponses à vos questions :

Ayez maintenant le réflexe de vous connecter sur le blog FO section AXA ! :

http://synpafoaxa.blogspot.com/

N'HÉSITEZ PAS, CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐ Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2012

E.I. : 160 € E.B. : 130 € Retraités : 96 €

NOM ..... **Prénom**.....

Adresse .....

Compagnie :..... **Réseau :** ..... **Statut :** .....

☎ ..... **Email (personnel)** .....

Fait à ..... **le**.....

Reçu Fiscal OUI ☐ NON ☐ **(signature)**

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à

Patrice DITTIÈRE ✉ 11 rue Adèle Considère - 49320 BRISSAC QUINCÉ